

## Pause Comptabilité

# Examen de conformité fiscale, quel intérêt pour votre entreprise ?



L'**Examen de Conformité Fiscale (ECF)** a été introduit par l'**Administration Fiscale** via le [Décret 2021-25 du 13 janvier 2021](#). Il permet aux entreprises de **renforcer leur sécurité juridique et fiscale** afin de **réduire le risque et la fréquence des contrôles fiscaux**.

L'ECF consiste à réaliser **un audit de votre conformité aux règles fiscales en vigueur**, par **un tiers examinateur** (expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocats). Cet audit comprend **10 points d'analyse** précis, considérés comme les points fiscaux les plus fréquemment contrôlés.

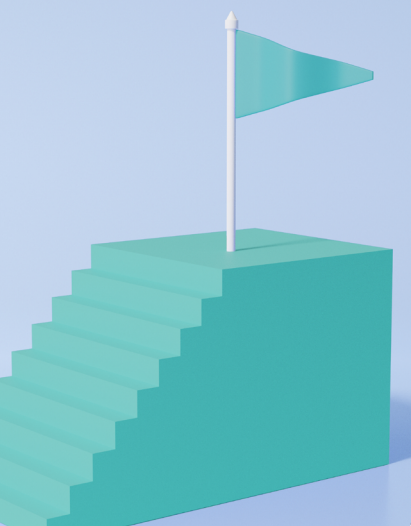
## Pourquoi réaliser un Examen de Conformité Fiscale ?

L'ECF est un dispositif essentiellement **préventif**. Il a pour finalité **d'éviter et de réparer vos éventuelles erreurs fiscales**, en amont de tout contrôle fiscal.

L'Examen de Conformité Fiscale représente **5 avantages majeurs** :

- L'ECF permet de faire preuve de **civisme fiscal** vis-à-vis de l'administration fiscale. C'est un outil permettant aux entreprises de se positionner comme étant de bonne foi. C'est un **gage de valeur et de transparence**.
- La réalisation de l'ECF sera prise en compte par l'administration fiscale pour établir son programme de contrôles fiscaux. L'ECF permettra de **réduire la fréquence des contrôles** pour l'entreprise et sera vecteur de **sérénité** pour le dirigeant.
- L'ECF vaut mention expresse, ainsi en cas de compte rendu validant les points d'audit, l'entreprise bénéficie d'une **absence de pénalités et d'intérêts de retard** en cas de redressement sur l'un des points validés.
- En cas de redressement sur l'un des points validés dans le cadre de l'ECF, la **fraction des honoraires** attachés au point d'audit faisant l'objet du redressement est **remboursée** à l'entreprise par le cabinet d'expertise chargé de l'examen.
- L'ECF sera également un **gage de confiance fiscale** auprès des différentes parties prenantes de l'entreprise (banques, acquéreurs, ...). Il pourrait être demandé par un futur acquéreur en cas de cession, fusion...





## Quels sont les étapes de l'ECF ?

Le déroulement de l'Examen de Conformité Fiscale dépend de chaque cabinet d'expertise. Cependant, la majeure partie des examens suivent les étapes suivantes :

1. **Diagnostic préalable an amont de la mission** : analyse de votre conformité et proposition d'accompagnement
2. **Traitement de vos données** : étude et traitement de vos informations conformément aux exigences de l'Administration Fiscale
3. **Contrôle et diagnostic** : réalisation de l'ECF sur les 10 points d'audit et contrôles des justificatifs fournis
4. **Restitution** : remise et explication du Compte Rendu de Mission (CRM)

Le prestataire doit transmettre le Compte Rendu de Mission à l'Administration Fiscale **dans les 6 mois du dépôt de la liasse fiscale, et au plus tard le 31 octobre** de l'année suivante pour les exercices clos à l'année civile.

### ! Bon à savoir

Si l'audit fait apparaître **une anomalie fiscale**, il est possible de corriger le point litigieux via **une déclaration rectificative** auprès de l'Administration Fiscale.

## Quels sont les 10 points d'audit étudiés ?

Les 10 points d'audit analysés sont les plus mentionnés en cas de redressement fiscale. Ils concernent :

- |  |  |
|--|--|
| 1. La conformité du <b>fichier des écritures comptables</b>                    | 2. La <b>qualité comptable</b> du fichier des écritures comptables       |
| 3. La conformité du <b>système de caisse ou logiciel</b>                       | 4. Le <b>délai et le mode de conservation</b> des documents              |
| 5. Le <b>régime d'imposition</b> appliqué en matière d'Impôt Société et de TVA | 6. La détermination des <b>amortissements et leur traitement fiscal</b>  |
| 7. La détermination des <b>provisions et leur traitement fiscal</b>            | 8. La détermination des <b>charges à payer et leur traitement fiscal</b> |
| 9. La qualification et la déductibilité des <b>charges exceptionnelles</b>     | 10. Le respect des <b>règles d'exigibilité en matière de TVA</b>         |

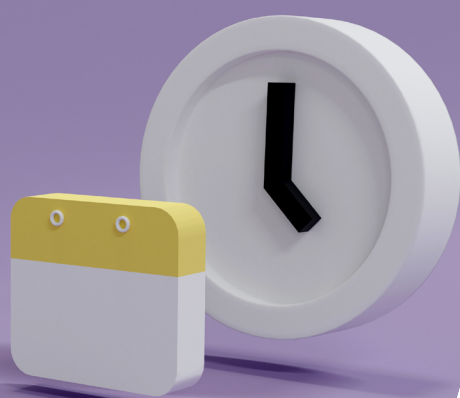
## Quelles sont les entreprises concernées par l'ECF ?

L'Examen de Conformité Fiscale s'adresse à **toutes les entreprises**, quelle que soit leur forme juridique, leur régime d'imposition ou leur chiffre d'affaires.



## Combien de temps dure l'audit fiscal ?

La durée de l'Examen de Conformité Fiscale dépendra de la taille de votre entreprise. Pour les entreprises de petite taille, l'examen peut être fait en **une journée**. Pour les grandes entreprises, cet audit peut prendre entre **3 à 5 jours**.



## Quel est la période de validité de l'ECF ?

Il est recommandé de réaliser un ECF **une fois par an**. Cependant, ce n'est pas un dispositif obligatoire. Il n'y a donc aucune sanction pour les entreprises qui ne le réalisent pas.

**Votre équipe implid reste à vos côtés**

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.